N° 162. Vendredi 9 Juillet 1847. 18me Année.

[illegible] L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
[illegible] 26 fl. 30 fl.
[illegible] 14 » 16 »
[illegible] 7 » 8 »

[illegible] DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre
[illegible] et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET DES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 8 *Juillet*.

[illegible] sous les yeux la première partie de l'exposé de [illegible] de la province de la Hollande-Méridionale de 1846, [illegible] se trouve le rapport sur la navigation entre cette [illegible] les pays rhénans. Nous y remarquons que l'exten- [illegible] navigation à vapeur sur le Rhin, pour ce qui regarde le [illegible] d'articles d'un grand volume, s'affermit de plus en plus. [illegible] paratif suivant des marchandises transportées d'Am- [illegible] les provinces rhénanes prouve la haute importan- [illegible] attache à cette navigation, tant pour le commerce [illegible] que pour celui de l'Allemagne, et justifie pleinement [illegible] arguments qu'à différentes reprises nous avons fait va- [illegible] relativement aux entraves que l'Allemagne oppose encore [illegible] navigation du Rhin.

[illegible] a été expédié :

	1845.		1846.	
POUR COLOGNE.	*Quint.*	℔	*Quint.*	℔
[illegible] à voiles	57,204.	41	309,015.	44
[illegible] vapeurs	199,974.	39	450,288.	30
POUR DUSSELDORF ET NEUS.				
[illegible] à voiles	37,482.	45	167,454.	25
[illegible] vapeurs	72,265.	45	79,190.	32
[illegible] WESEL, URDING ET EMMERICH.				
[illegible] à voiles	28,203.	09	73,216.	22
[illegible] vapeurs	36,149.	37	20,681.	46
	431,279.	16	1,099,845.	99

[illegible] vapeurs de la Société du Rhin et de l'Yssel il a été [illegible] 47,951 quintaux, ce qui fait plus du double du [illegible] année précédente.

[illegible] ces importantes relations commerciales qui ont en- [illegible] gouvernement à entamer des négociations qui de- [illegible] pour résultat la suppression complète du péage sur [illegible] est à espérer que les gouvernements allemands, gui- [illegible] haut intérêt du commerce de leurs propres Etats, [illegible] maintenant convaincus de la nécessité de seconder le [illegible] des Pays-Bas dans ses efforts afin de rendre libre [illegible] la navigation rhénane.

[illegible] du commerce entre les provinces rhénanes et An- [illegible] de la situation de la province d'Anvers s'exprime

[illegible] débouché des provinces rhénanes pour nos sucres nous [illegible] disputé par le commerce hollandais, et ce n'est [illegible] grande difficulté que nous y soutenons la concurrence. [illegible] a reçu :

	1844.	1845.	1846.
[illegible] par eau	167,000 quint.	280,000	196,000
[illegible] par le chemin de fer	230,000 »	154,000	149,000

[illegible] sont puisés dans le *Handels-Archiv*, qui se pu- [illegible]

[illegible] expéditions d'Anvers ont diminué les deux dernières [illegible] cause de la réduction des frais de transport opérée par [illegible] de remorque sur le Rhin.

[illegible] avantage la Hollande joint encore celui de nous com- [illegible] avec son propre sucre. »

[illegible] *erdamsche Courant* nous apprend que le pyroscaphe royal [illegible] *cloop*, sous le commandement du capitaine-lieute- nant [illegible] rine Coertsen, s'est rendu hier à Londres. LL. AA. RR. le grand-duc et la grande-duchesse héréditaires de Saxe-Weimar-Eisenach effectueront leur retour à bord de ce steamer.

On nous écrit de Londres que, dimanche dernier, S. A. R. Madame la grande-duchesse héréditaire de Saxe-Weimar, accompagnée du comte Schimmelpenninck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près la cour de St-James, a assisté au service divin dans l'église hollandaise.

Son Exc. le ministre des affaires du culte réformé, accompagné du secrétaire-général de ce département et de M. l'aviseur Janssen, a ouvert hier la 32e assemblée du synode général de l'église réformée néerlandaise.

Aujourd'hui les Etas-Provinciaux de la Hollande-Méridionale, siégeant en cette ville, se sont occupés dans leur séance de l'élection de deux membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, en remplacement de MM. Schooneveld et Hoffman.

Les deux membres sortants, MM. Schooneveld et Hoffman ont été réélus.

Le *Journal du Limbourg*, du 7, nous apprend que les Etats provinciaux, après s'être occupés de la vérification des pouvoirs des nouveaux membres élus pour l'assemblée, ont procédé aux élections.

On a d'abord procédé à la nomination d'un membre pour la Seconde Chambre. M. de Weichs de Wenne a été réélu.

On a passé ensuite à l'élection de deux membres pour le collége des Etats députés. M. Corten a été réélu par 31 voix ; M. Beerenbroek a obtenu 2 voix et M. de Villers de Pité, 8 voix ; M. Ruys de Beerenbroek est également réélu. Il a obtenu 32 voix.

On passe à la nomination des candidats pour la place de greffier des Etats, laissée vacante par la démission de M. Borluut d'Hooghstraete.

Au premier tour de scrutin M. Michels de Kessenich, actuellement commissaire de district à Ruremonde, a obtenu, 23 voix ; M. Moet, secrétaire de la ville de Maestricht, 5 voix ; M. Schmalhausen, receveur des contributions à Maestricht, 4 voix, et d'autres postulants ont obtenu chacun une voix. En conséquence, M. Michels de Kessenich a été nommé premier candidat.

La nomination du second candidat n'est pas encore connue.

Le *Haarlemsche Courant* annonce que M. van Bleiswyk vient d'adresser une lettre aux Etats-Provinciaux de la Hollande-Septentrionale pour les prier de de ne plus le porter candidat de membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Quelques journaux ont parlé de la formation d'une Société nationale dans les provinces de la Hollande-Méridionale et Septentrionale, ayant pour but l'encouragement du progrès de l'agriculture. On connait maintenant la base sur laquelle repose le plan de cette association toute patriotique ; l'on ne peut qu'y applaudir, et il est à désirer que ce noble exemple trouve des imitateurs dans les autres provinces du royaume.

Parmi les membres qui font partie de cette Société nous reçuons MM. le professeur Miquel, le baron Van Verschuer, *Jhr* Hoeufft van Velsen pour la province de la Hollande-Septentrionale, et MM. Verwey Mejan, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, *Jhr* M. Gevers Deynoot, juge de canton, et Me Thooft, avocat à Rotterdam, pour la province de la Hollande-Méridionale.

Institut royal des Pays-Bas. — 1re CLASSE.

Extrait des procès-verbaux des séances de la 1re classe de l'Institut-Royal des Pays-Bas pour les sciences, la littérature et les beaux-arts, tenues le 29 mai, le 12 juin et le 26 juin 1847.

Séance du 29 mai 1847.

Le secrétaire communique à la Classe une lettre de M. C. J. Glavimans, accompagnant divers extraits de recueils de la presse périodique anglaise, relatifs aux moyens propres à empêcher l'inflammabilité du bois.

La Classe décide que ces extraits, ainsi qu'une copie de la lettre de M. Glavimans qui sera remercié de cette communication, seront envoyés à MM. Van den Boon Mesch et Roos, avec invitation d'en prendre connaissance et de soumettre à ce sujet, s'ils le jugent convenable, une proposition à la Classe.

M. Van Geuns avait démontré dernièrement de quelle importance il serait, aujourd'hui que l'asséchement du lac de Harlem se poursuit avec une activité extraordinaire, et qu'on peut en quelque sorte assigner l'époque à laquelle cette entreprise sera terminée, que la science se livrât à ce sujet à des recherches approfondies, établît des statistiques exactes et recueillît les faits nombreux que cette exploitation ne manquera pas de présenter sous le point de vue historique et physique ; il avait en même temps exprimé le désir que la 1re Classe de l'Institut-royal des Pays-Bas se livrât le plus tôt qu'il serait possible à ces importantes et curieuses recherches. La Classe, convaincue à son tour de l'utilité de s'occuper de pareils travaux scientifiques et d'en surveiller l'exécution, lorsqu'il s'agit d'une entreprise aussi gigantesque et aussi importante pour la science que celle de l'asséchement du lac de Harlem, s'est décidée à nommer une commission, composée de MM. Van Geuns, Simons et Stamkart, qui sera invitée à faire, dans la séance du 26 juin prochain, une proposition relative aux explorations scientifiques faites aussi bien avant, que pendant et après les travaux d'asséchement.

Séance du 12 juin 1847.

M. Miquel présente à la Classe diverses substances fossiles qui ont été trouvées à une profondeur de 40 à 50 pieds sur une colline dans les bruyères de Hilversum. On y remarque entre autres les fragments d'une dent d'éléphant antédiluvien (*Elephas primigenius*), un morceau de bois fossile de formation tertiaire et une masse composée d'infusoires fossiles. M. Miquel démontre en peu de mots l'importance de ces substances et exprime le désir qu'on appelle l'attention du gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait pour la science à faire faire dans nos provinces des recherches géologiques. — Le président remercie M. Miquel de sa communication et propose de consigner au procès-verbal le désir qu'il vient d'exprimer. La Classe approuve cette proposition.

Séance du 26 juin 1847.

M. van Geuns, en son nom, ainsi qu'en celui de ses co-rapporteurs MM. Simons et Stamkart, donne lecture d'un travail sur le projet de l'examen éventuel, sous le rapport physique, chimique et médical, des faits qu'aura présentés l'asséchement du lac de Harlem avant, pendant et après ses travaux. Ce rapport s'exprime ainsi :

» Les travaux de l'asséchement du lac de Harlem sont du nombre de ceux qui excitent à un haut degré l'intérêt général, et cette entreprise y a des droits incontestables par son importance, son étendue et les grands résultats que le pays en attend. Il ne faut donc pas s'étonner si la 1re Classe de l'Institut-royal des Pays-Bas, de son côté, voit avec un vif intérêt se poursuivre cette entreprise. Mais il y a encore quelque chose de mieux à faire. Ce corps savant, par l'esprit de son institution, se croit obligé de faire tourner au profit des sciences l'occasion qui se présente de recueillir des faits nouveaux qui intéressent la médecine et la physique ; il doit veiller à ce que, du commencement même, un plan bien réfléchi puisse être arrêté à ce sujet ; que des mesures soient prises à temps pour que les observations sur les faits présentés soient aussi complètes que possible et que les membres de la Classe, ainsi que d'autres savants, soient engagés à s'occuper de ce travail. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer ici que ce plan doit être établi de telle sorte, que le mode et le but des observations faites dans les différentes branches des sciences chimiques et médicales, soient en harmonie ou du moins réglées de manière à ce que ces observations concordent, s'expliquent et se soutiennent entre elles.

» La réunion des moyens que l'Institut possède est complétement de nature à ménager à l'exécution de ce projet un excellent résultat, et il faut considérer comme une noble tâche que s'est imposée cette institution sa-

---

[illegible] FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 9 JUILLET 1847.

LE PICCININO.(1)

XIII.

Agathe.

Tout ce que tu dis est vrai et sage, répondit Michel ; mais la conclusion est-elle bien posée ? Dois-je poursuivre la carrière des arts, et faire en [illegible] une société exclusive, ou du moins préférée, de ces ouvriers [illegible] le sort m'a fait naître ? Tu verras, si tu y songes bien, que [illegible] est incompatible, que les œuvres de l'art sont dans la main des riches, [illegible] seuls possèdent, achètent et commandent des tableaux, des statues, des vases, des ouvrages de ciselure et de gravure. Pour être employé par [illegible] il faut bien vivre avec eux, comme eux ; sinon l'oubli, l'obscurité, la [illegible] sont le partage du génie. Nos pères, les nobles artisans de la re- [illegible] du moyen-âge, étaient à la fois des artistes et des ouvriers. [illegible] position était nette, et le plus ou moins de talent la faisait plus ou [illegible] brillante. Aujourd'hui, tout est changé. Les artistes sont plus nom- [illegible] et les riches sont moins grands seigneurs. Le goût s'est corrompu, les [illegible] ne s'y connaissent plus. On bâtit moins de palais : pour un musée [illegible] trente sont vendus en détail pour payer des dettes, ou parce [illegible] héritiers des grandes maisons préfèrent l'argent aux monuments [illegible] Il ne suffit donc plus d'être un homme supérieur pour trouver [illegible] emploi et de l'honneur dans son métier. C'est le hasard et encore plus l'intrigue, qui font que quelques-uns navignent, tandis que beau- [illegible] autres, qui peut-être valaient mieux, sont submergés.

[illegible] je ne me fie point au hasard, et ma fierté se refuse à l'intri- [illegible] ferai-je donc ? Attendrai-je que quelque amateur apprécie une [illegible] de décor assez largement conçue, sur une toile peinte à la colle, et qu'il en soit assez frappé pour venir le lendemain me chercher au cabaret [illegible] de me commander un tableau ? Cette bonne fortune peut m'arriver une [illegible] : mais encore, le jour où elle m'arrivera, il faudra que je doive mon pain à la protection du riche, qui aura commencé à s'intéresser à moi. Tôt ou tard, il faudra bien que je me courbe devant lui et que je le prie de me recommander aux autres.

» Ne vaut-il pas mieux que, le plus tôt possible, et dès que je serai sûr de moi-même, je quitte l'échelle et le tablier, que je prenne l'extérieur d'un homme qui ne mendie point, et que je me présente, le front levé, parmi les riches ? Si je sors du cabaret bras dessus, bras dessous, avec les joyeux compagnons de la scie ou de la truelle, il est évident que je ne pourrai pas entrer dans le palais comme un hôte, mais comme un salarié ; et qu'aujourd'hui même, si je voulais aborder une de ces belles dames et l'inviter à danser, je serais bafoué et chassé au bout d'un quart d'heure. Un temps doit venir pourtant où elles me feront des avances, et où mon talent sera pour moi un titre qui pourra lutter avec avantage contre celui de duc ou de marquis, dans les succès de ce monde là. Mais c'est à la condition que mes habitudes et mes manières auront pris l'empreinte et le cachet de l'aristocratie. Il faudra que je sois ce qu'ils appellent un homme de bonne compagnie ; autrement, je serais en vain un homme de génie ; personne ne s'en aviserait.

» Je ne ferai donc mon chemin, comme artiste, qu'en détruisant en moi l'artisan. Il faut que j'arrive à être le libre possesseur de mes œuvres, et à les vendre comme fait un propriétaire, au lieu de les exécuter comme fait un journalier. Eh bien ! pour cela, il faut que j'aie de la réputation, et la réputation, aujourd'hui, ne vient pas chercher l'artiste au fond de son grenier ; il est obligé de se la donner lui-même en payant de sa personne, en fréquentant ceux qui la dispensent, en la réclamant comme un droit et non en l'implorant comme une aumône. Vois, Magnani, si je puis sortir de ce dilemne ! Pourtant, je souffre... je souffre mortellement, je te le jure, en songeant qu'il faut que je renie en quelque sorte la race de mes pères, et que je dois me laisser accuser de sottise et d'impudence par des hommes dont je me sens le frère et l'ami. Tu vois bien qu'il faut que je m'éloigne d'un pays où la popularité de mon père rendrait ce divorce plus choquant pour les autres et plus douloureux pour moi-même que partout ailleurs. J'y suis venu remplir un devoir, expier des égarements ; mais quand ma tâche sera remplie, il faut que je retourne à Rome, et que, de là, je parcoure le monde sous le déguisement peut-être anticipé d'un homme libre. Si je ne le fais point, adieu tout mon avenir ; j'y puis renoncer dès aujourd'hui.

— Oui ! oui ! je comprends, reprit Magnani ; il faut s'affranchir à tout prix, le travail du journalier, c'est le servage ; l'œuvre de l'artiste, c'est le titre d'homme. Tu as raison, Michel, c'est ton droit, par conséquent ton devoir et ta destinée. Mais qu'elle est sombre et cruelle la destinée des hommes intelligents ! Quoi, répudier sa famille, quitter sa terre natale, jouer une sorte de comédie pour se faire accepter des étrangers, prendre le masque pour recevoir la couronne, entrer en guerre contre les pauvres qui vous condamnent et les riches qui vous admettent à peine ! C'est affreux, cela ! c'est à dégoûter de la gloire ! Qu'est-ce donc que la gloire pour qu'on l'achète à ce prix ?

— La gloire, comme on l'entend dans le sens vulgaire n'est rien en effet, mon ami, répondit Michel avec feu, si ce n'est rien de plus que le petit bruit qu'un homme peut faire dans le monde. Honte à celui qui trahit son sang et brise ses affections pour satisfaire sa vanité ! Mais la gloire, telle que je la conçois, ce n'est pas cela ! C'est la manifestation et le développement du génie qu'on porte en soi. Faute de trouver des juges éclairés, des admirateurs enthousiastes, des critiques sévères, et même des détracteurs envieux, faute enfin de goûter tous les avantages, de recevoir tous les conseils et de subir toute les persécutions que soulève la renommée, le génie s'éteint dans le découragement, l'apathie, le doute ou l'ignorance de soi-même. Grace à tous les triomphes, à tous les combats, à toutes les blessures qui nous attendent dans une haute carrière, nous arrivons à faire de nos forces le plus magnifique usage possible et à laisser, dans le monde de la pensée, un trace puissante, ineffaçable, à jamais féconde. Ah ! celui qui aime vraiment son art veut la gloire de ses œuvres, non pas pour que son nom vive, mais pour que l'art ne meure point. Et que m'importerait de n'avoir pas les lauriers de mon patron Michel-Ange, si je laissais à la postérité une œuvre anonyme comparable à celle du Jugement dernier ? Faire parler de soi est plus souvent un martyre qu'un enivrement. L'artiste sérieux cherche ce martyre et l'endure avec patience. Il sait que c'est la dure condition de son succès ; et son succès, ce n'est pas d'être applaudi et compris de tous, c'est de produire et de laisser quelque chose en quoi il ait foi lui-même. Mais qu'as-tu, Magnani ? tu es triste et ne m'écoutes plus ? »

— Je t'écoute, Michel, je t'écoute beaucoup, au contraire, répondit Magnani, et je suis triste parce que je sens la force de ton raisonnement. Tu n'es pas le premier avec lequel je cause de ces choses-là ; j'ai déjà connu plus d'un jeune ouvrier qui aspirait à quitter son métier, à devenir commerçant, avocat, prêtre ou artiste ; et il est vrai de dire que, tous les ans, le nombre de tous ces déserteurs augmente. Quiconque se sent de l'intelligence parmi nous se sent aussitôt de l'ambition, et jusqu'ici, j'ai combat-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

vante, que, de son propre mouvement, sans en avoir reçu l'impulsion de la part du haut pouvoir de l'Etat, elle s'est proposé cet important travail. Elle a la juste confiance que le gouvernement ne lui refusera pas cet appui, qu'elle sera forcée d'invoquer en plus d'une occasion, et surtout quelquefois aussi sous le point de vue d'un intérêt matériel.

»C'est cette conviction qui, certes, animait la Classe dans sa séance du 29 mai, lorsque, sur la proposition d'un des rapporteurs actuels, elle les chargea de présenter le *projet de l'examen éventuel, sous le rapport physique, chimique et médical, des faits qu'aura présentés l'assèchement du lac de Harlem, avant, pendant et après les travaux.*

» La commission actuelle, suivant l'opinion des rapporteurs, ne doit avoir d'autre tâche que celle d'indiquer provisoirement les questions qui devront être examinées et approfondies par la nouvelle commission dont il sera fait choix plus tard, et pour laquelle on désignera, autant que possible, les personnes qui par leurs études et leurs connaissances spéciales sont à même de traiter ces diverses questions. Lorsque les membres de cette commission seront nommés, ils devront se concerter entre eux sur les moyens d'établir une parfaite unité de plan dans leurs travaux ; cette unité consistera en partie dans le mode et l'étendue de l'examen, et en partie dans la manière dont les observations devront être recueillies et publiées.

» En partant de ce point de vue, les rapporteurs pensent devoir se borner aujourd'hui à indiquer jusqu'à quel point les observations devront s'étendre. Tout ce qui a rapport à l'exécution de l'entreprise en elle-même ne saurait être l'objet de l'examen de cette commission, et elle n'a besoin d'en connaître que les particularités qui peuvent servir à l'éclairer dans ses recherches ; toute autre considération et tout jugement à ce sujet ne sont pas de son ressort.

» Qu'il soit donc permis aux rapporteurs de faire connaître les points qui sont plus spécialement en contact avec les sciences physiques et médicales et l'histoire naturelle.

» En premier lieu, du point de vue physique, il sera du plus haut intérêt d'acquérir une connaissance aussi exacte que possible de la nature du sol que l'assèchement du lac aura mis à découvert. La situation physique du sol et la composition chimique de ses divers terrains devront être examinées avec le plus grand soin.

» Ensuite il sera d'un même intérêt, dès le commencement des travaux d'assèchement, de prendre connaissance, autant que possible, des sujets appartenant aux diverses classes du règne animal qui seront trouvés dans le lac.

» Le premier changement que la crue des plantes fera subir au sol, mérite un examen approfondi, et il convient que cet examen soit confié à un botaniste qui devra observer attentivement la végétation spontanée et celle produite par les semences.

» Il n'est pas nécessaire de démontrer que par l'assèchement la situation de l'atmosphère éprouvera une importante variation, tant à la surface du lac que dans les lieux environnants.

» Ici, nous avons à observer d'abord le haut degré de l'évaporation de l'eau, ensuite l'influence atmosphérique et le degré de température. Outre les observations qui, en rapport avec ces objets, doivent être comparées aussi complètement que possible avec les premières observations faites, et qui doivent être ensuite mises en rapport avec la situation générale de l'atmosphère et de la température, et enfin comparées à différentes places plus ou moins éloignées des lieux d'assèchement, outre ces observations il est encore nécessaire de s'occuper de recherches chimiques sur l'évaporation des fluides, sur la formation de leurs différents gaz et d'analyser les diverses parties qui constituent l'évaporation de ces fluides ; — question qui présente toujours une grande obscurité et sur laquelle l'entreprise projetée répandra peut-être quelque lumière, ou du moins fournira d'importants matériaux pour arriver sur ce point à une connaissance plus juste et plus approfondie.

» Il faut aussi que l'analyse chimique de l'eau recueillie à diverses places soit mise en rapport avec ces observations, afin d'expliquer par des faits exacts le changement chimique auquel ces évaporations doivent leur origine.

» Un travail non moins important de la commission sera celui de déterminer par des données statistiques et des observations faites avec une scrupuleuse exactitude, l'influence que cette entreprise d'assèchement exercera sur l'état sanitaire des habitants des lieux environnants, des travailleurs, immédiatement après le dessèchement du lac, et de ceux qui s'occuperont ensuite du défrichement et de la culture des terrains.

» Pour que cet examen atteigne le but qu'on se propose, il faut déjà qu'avant d'avoir opéré le dessèchement du lac, on ait établi une statistique de l'état sanitaire des lieux environnants, pour servir de terme de comparaison avec les observations qui seront faites plus tard. Ensuite, il sera nécessaire d'apprendre à connaître les symptômes des maladies qui se déclareront pendant les travaux de l'assèchement et la première année après leur achèvement. Ces observations devront être mises en rapport avec la situation particulière du sol et toutes les autres particularités que l'examen du sol et de l'atmosphère aura signalées, comme aussi avec la manière de vivre des malades, leur demeure, leur nourriture, etc.

» Il n'est pas nécessaire de dire que ces renseignements, indispensables pour établir un état comparatif de la situation sanitaire des habitants, pourront s'obtenir des médecins qui pratiquent dans ces contrées, des commissions provinciales dont le ressort s'étend à ces communes et des autres commissions médicales du royaume. On devra s'assurer à cet effet de l'appui du gouvernement, afin qu'on puisse trouver auprès de ces commissions les renseignements nécessaires et une active coopération.

» La même nécessité existe aussi de réclamer l'appui de la commission de surveillance des travaux d'assèchement du lac de Harlem. Les renseignements que cette commission pourra fournir de son côté sur l'ensemble et les détails de ces travaux, doivent être considérés comme une partie indispensable des bases d'après lesquelles doit se régler cet examen.

» Les rapporteurs pensent avoir répondu par cette rapide indication des points principaux aux intentions de la Classe, et ils sont d'avis que la première mesure à prendre en ce moment, c'est de nommer une commission chargée de cet examen et dans laquelle la géologie, la botanique, la physique, la chimie, la météorologie et la médecine seront représentées par un ou plusieurs membres. »

J. VAN GEUNS. G. SIMONS. F. J. STAMKART.

Après avoir entendu la lecture de ce rapport et délibéré sur la proposition qu'il contient, la Classe décide que ce rapport sera inséré au procès-verbal de cette séance, et nomme membres de la commission d'examen, MM. Van Geuns, Mulder, Simons, Stamkart et Miquel.

W. VROLIK,
Secrétaire de la 1re Classe de l'Institut-Royal des Pays-Bas.

Les nouvelles qui nous parviennent sur le produit de la récolte à l'étranger sont des plus favorables. Dans les environs de Lyon, la récolte des seigles, dit une lettre de cette ville, dépassé de 25 p. c. les espérances des cultivateurs. Les seigles sont également très-beaux dans les environs de Paris, où l'on commence à les faucher. Il en est de même dans la Beauce.

En Allemagne, la récolte se présente également dans les meilleures conditions. Dans le duché de Bade, dans le Wurtemberg, en Bavière, en Autriche, partout, en un mot, elle offre un aspect magnifique.

En Irlande, rien ne vient justifier les craintes émises par lord John Russell à la tribune de la chambre des communes. Nous lisons, au contraire, dans le *Tablet* :

« Les rapports qui nous parviennent des provinces d'Irlande sur la moisson sont aussi favorables que jamais ; ils continuent à promettre, en ce qui concerne les pommes de terre, un produit très-abondant en proportion de l'étendue des terres qui ont été ensemencées. Des avis contraires ont été, il est vrai, répandus par des personnes qui ont des intérêts engagés dans l'agriculture ; elles affirment que la maladie des pommes de terre fait des progrès, malgré toutes les nouvelles qui constatent le contraire, et malgré les magnifiques apparences que présente dans les champs ce précieux tubercule. »

Le *Cork-Examiner* dit de son côté :

« Tous les rapports relatifs à la récolte sont favorables et nous permettent de compter sur une moisson abondante et précoce.

» Les nouvelles reçues des autres provinces, dit le même journal, sont également très-satisfaisantes, tant en ce qui touche les pommes de terre que les céréales. »

Du reste, les journaux irlandais de différentes localités annoncent une baisse générale sur le prix des grains et des autres denrées alimentaires ; ils attribuent ce résultat aux nombreux arrivages de céréales étrangères, aux belles apparences de la moisson et à la grande quantité de légumes et de poisson qui encombre certains marchés.

En présence des belles apparences de la récolte, une réaction devait nécessairement s'opérer dans le commerce des grains. Une sorte de débâcle a lieu, en effet, en ce moment sur plusieurs places importantes, entr'autres à Marseille, à Cologne, à Londres.

En Belgique la récolte s'annonce partout sous des auspices non moins favorables. La moisson est déjà commencée sur différents points. Le 5, on a cuit et mangé à Courtrai du pain de seigle nouvellement récolté.

On lit dans le *Times* : Nous avons reçu une dépêche télégraphique de Southampton, qui nous annonce la fin de la guerre civile en Portugal.

Notre correspondant d'Oporto nous écrit, sous la date du 30 juin, que la junte s'est rendue, et que la ville a été occupée par les troupes espagnoles, sous les ordres du général Concha.

Les nouvelles de Lisbonne sont du 28. Tout était tranquille dans cette capitale. Dans les provinces, l'insurrection se calmait d'elle-même.

Nous lisons, d'un autre côté, dans le *Journal des Débats* :

« Des nouvelles de Madrid du 4 juillet annoncent que, d'après les conventions arrêtées entre le général en chef de l'armée espagnole de Portugal et les députés envoyés par la junte d'Oporto, les troupes alliées ont pris possession d'Oporto le 30 juin. »

Le bateau à vapeur de Dublin le *Duke of Cornwall*, qui a été pendant trois mois au service de la reine de Portugal, est arrivé à Portsmouth le 3 juillet venant d'Oporto, qu'il avait q[illegible] 30 juin. A cette date l'autorité de la reine avait été ré[illegible] Lisbonne et dans les environs. Les prisonniers faits par le[illegible] anglaises se sont pour la plupart engagés dans l'armé[illegible] Les autres ont été renvoyés chez eux. Les Espagnols sou[illegible] dres du général Concha étaient, dit-on, en possession d[illegible] Une escarmouche a eu lieu, le 27 dernier, entre les troup[illegible] reine et celles des insurgés; 50 hommes ont été tués de[illegible] côté. Les insurgés sont prêts à mettre bas les armes et à[illegible] dre quand ils sauront qui doit payer leurs arrérages. Le[illegible] anglais qui avaient été retenus par le blocus de Vigo, [illegible] partir le 30 pour Oporto.

Une lettre de Berlin, que publie un journal allemand, [illegible] plusieurs membres influents de la Diète ont remis au[illegible] des finances un document dans lequel, ayant égard a[illegible] qu'éprouve forcément la prise en considération de la[illegible] qui réclame l'adoption d'un système de droits différenti[illegible] me moyen d'encourager les relations directes du comm[illegible] lemand, ils se déclarent positivement contre l'adoption [illegible] droits différentiels, la prospérité du commerce et de [illegible] tion ne pouvant être, suivant eux, que le résultat du [illegible] pement naturel des affaires aussi bien à l'intérieur q[illegible] hors.

Les journaux allemands ont annoncé depuis q[illegible] avec une espèce de certitude, que la Diète ge[illegible] avoir à s'occuper d'une réforme de la législat[illegible] matière de presse. Selon la *Gazette de Carlsruhe* il [illegible] nullument d'adopter une loi sur la presse, mais seu[illegible] broger les résolutions du congrès de Carlsbad et [illegible] principes qui doivent guider les différents gouverne[illegible] lemands dans la surveillance à exercer par eux sur la[illegible] tant qu'elle s'occupe des affaires d'un autre Etat fédéré[illegible]

La *Gazette de Cologne* confirme, d'après une corres[illegible] de Francfort, la nouvelle de l'offre d'un prêt faite pa[illegible] reur de Russie au roi de Prusse. Il s'agirait non pas seul[illegible] 15 millions de thalers, mais bien de 20 millions de rou[illegible] S. M. mettrait à la disposition du roi de Prusse. Cette so[illegible] rait affectée à la construction du chemin de fer de l'Est[illegible]

S'il en faut croire l'*Indépendance*, que l'*Emancipa*[illegible] gne comme l'organe officiel du futur cabinet, toutes le[illegible] naisons pour la formation d'un ministère seraient a[illegible] jusqu'à la clôture de la session des conseils provincia[illegible]

(*Journal de la Belg*

Un journal espagnol publie la circulaire adressée p[illegible] nistre de la justice de ce pays, à tous les évêques nom[illegible] le gouvernement depuis la rupture des relations avec la[illegible] Rome, afin de les engager à se démettre de leurs siéges[illegible] but de faciliter le rétablissement de ces relations. Nou[illegible] déjà dit que tous les évêques, à l'exception d'un seul, [illegible] sent devoir acquiescer à cette demande, et qu'ils seront[illegible] blement tous confirmés par le Saint-Père. Celui qui [illegible] opposition, n'a point, paraît-il, cette chance d'être co[illegible] ce qui explique son refus. Mais le ministre de la justice[illegible] circulaire, déclare aux prélats que si le gouvernement [illegible] démarche auprès d'eux par déférence, il ne s'en croit pa[illegible] le droit d'ordonner, en vertu d'une mesure particulière[illegible] leur nomination reste sans effet. L'évêque récalcitrant p[illegible] donc bien se voir enlever de force le siége qu'il ne veut [illegible] dre de bonne grâce.

Affaires de Suisse.

Le comité central du radicalisme, qui s'est donné [illegible] d'association populaire, résidant à Berne, vient de [illegible] sous ce titre : *Appel à tous les citoyens libéraux de la Su*[illegible] manifeste tendant à étendre cette association à tous les [illegible] de la Suisse, sans en excepter les cantons catholiques [illegible]

« Une des premières tâches de l'association sera de réunir ses effo[illegible]
» des gouvernements cantonaux qui veulent à tout prix s'oppos[illegible]
» mière influence d'un ordre étranger qui s'est proposé, comme [illegible]
» existence, de détruire le bonheur et la prospérité de la Suisse, [illegible]
» parvenir à la dissolution de l'œuvre anti-fédérale du *Sunderbund*[illegible]
» de plus dans l'esprit de notre époque de ne pas perdre de vue l'idé[illegible]
» occupe le nord et le sud, l'est et l'ouest de notre patrie : cette [illegible]
» nous constituer une véritable patrie, en réformant dans le sens d[illegible]

---

tu avec force ces velléités dans les autres et dans moi-même. Mes parents, fiers et entêtés comme de vieilles gens et de sages travailleurs qu'ils étaient, m'ont enseigné comme une religion, de rester fidèle aux traditions de famille, aux habitudes de caste ; et mon cœur a goûté cette morale sévère et simple. Voilà pourquoi j'ai résolu, en brisant parfois mon propre élan, de ne pas chercher le succès hors de ma profession. Voilà pourquoi aussi j'ai rudement tancé l'amour-propre de mes jeunes camarades aussitôt que je l'ai vu poindre ; voilà pourquoi mes premières paroles de sympathie et d'intérêt pour toi ont été des avertissements et des reproches.

« Il me semble que jusqu'à toi j'ai eu raison, parce que les autres étaient réellement vaniteux, et que leur vanité tendait à les rendre ingrats et égoïstes. Je me sentais donc bien fort pour les blâmer, les railler et les prêcher tour à tour. Mais avec toi, je me sens faible, parce que tu es plus fort que moi dans la théorie. Tu peins l'art sous des couleurs si grandes et si belles, tu sens si fortement la noblesse de sa mission, que je n'ose plus te combattre. Il me semble que toi, tu as droit de tout briser pour parvenir, même ton cœur, comme j'ai brisé le mien pour rester obscur... Et pourtant ma conscience n'est pas satisfaite de cette solution. Cette solution ne m'en paraît pas une. Voyons, Michel, tu es plus savant que moi ; dis-moi qui de nous deux a tort, devant Dieu ?

— Ami, je crois que nous avons tous deux raison, répondit Michel. Je crois qu'à nous deux, dans ce moment, nous représentons ce qui se passe de contradictoire, et pourtant de simultané, dans l'âme du peuple, chez toutes les nations civilisées. Tu plaides pour le sentiment. Ton sentiment fraternel est saint et sacré. Il lutte contre mon idée : mais l'idée que je porte en moi est grande, est vraie, est aussi sacrée, dans son élan vers le combat, que l'est ton sentiment dans sa loi de renoncement et de silence. Tu es dans le devoir, je suis dans le droit. Tolère-moi, Magnani, car moi, je te respecte, et l'idéal de chacun de nous est incomplet s'il ne se complète par celui de l'autre.

— Oui, tu parles de choses abstraites, reprit Magnani tout pensif, je crois te comprendre ; mais, dans le fait, la question n'est pas tranchée. Le monde actuel se débat entre deux écueils, la résignation et la lutte. Par amour pour ma race, je voudrais souffrir et protester avec elle. Par le même motif peut-être, tu veux combattre et triompher en son nom. Ces deux moyens d'être homme semblent s'exclure et se condamner mutuellement. Qui doit prévaloir devant la justice divine, du sentiment ou de l'idée ? Tu l'as dit : « Tous deux ! » Mais sur la terre, où les hommes ne se gouvernent point par des lois divines, où trouver l'accord possible de ces deux termes ? Je le cherche en vain !

— Mais à quoi bon le chercher ? dit Michel, il n'existe pas sur la terre à l'heure qu'il est. Le peuple peut s'affranchir et s'illustrer en masse par les glorieux combats, par les bonnes mœurs, par les vertus civiques ; mais individuellement, chaque homme du peuple a une destinée particulière : à celui qui se sent né pour toucher les cœurs, de vivre fraternellement avec les simples ; à celui qui se sent appelé à éclairer les esprits, de chercher la lumière, fût-ce dans la solitude, fût-ce parmi les ennemis de sa race. Les grands maîtres de l'art ont travaillé matériellement pour les riches, mais moralement pour tous les hommes, car le dernier des pauvres peut puiser dans leurs œuvres le sentiment et la révélation du beau. Que chacun suive donc son inspiration et obéisse aux vues mystérieuses de la Providence à son égard ! Mon père aime à chanter de généreux refrains dans les tavernes ; il y électrise ses compagnons ; ses récits, sur un banc, au coin de la rue, sa gaîté et son ardeur au chantier, dans le travail en commun, font grandir tous ceux qui le voient et l'entendent. Le ciel l'a doué d'une action immédiate, par les moyens les plus simples, sur la fibre vitale de ses frères, l'enthousiasme dans le labeur, l'expansion dans le repos. Moi, j'ai le goût des temples solitaires, des vieux palais riches et sombres, des antiques chefs-d'œuvre, de la rêverie chercheuse, des jouissances épurées de l'art. La société des patriciens ne m'alarme pas. Je les trouve trop dégénérés pour les craindre ; leurs noms sont à mes yeux une poésie qui les relève à l'état de figures, d'ombres si tu veux, et j'aime à passer en souriant parmi ces ombres qui ne me font point peur. J'aime les morts ; je vis avec le passé ; et c'est par lui que j'ai la notion de l'avenir ; mais je t'avoue que je n'ai guère celle du présent, que le moment précis où j'existe n'existe pas pour moi, parce que je vais toujours fouillant en arrière, et poussant en avant toutes les choses réelles. C'est ainsi que je les transforme et les idéalise. Tu vois bien que je ne servirais pas aux mêmes fins que mon père et toi, si j'employais les mêmes moyens. Ils ne sont pas en moi.

— Michel, dit Magnani en se frappant le front, tu l'emportes ! Il faut bien que je t'absolve, et que je te délivre de mes remontrances ! Mais je souffre, vois-tu, je souffre beaucoup ! Tes paroles me font un grand mal !

— Et pourquoi donc, cher Magnani ?

— C'est mon secret, et pourtant je veux te le dire sans en trahir la sainteté. Crois-tu donc que moi, aussi, je n'ai pas quelque ambition permise, quelque désir secret et profond de m'affranchir de la servitude où je vis ? Ignores-tu que tous les hommes ont au fond du cœur le désir d'être [illegible] et crois-tu que le sentiment d'un sombre devoir me fait nage[illegible] délices ?

« Tiens ! juge de mon martyre. J'aime éperdûment, depuis cin[illegible] femme que son rang dans le monde place aussi loin de moi que l[illegible] de la terre. Ayant toujours regardé comme impossible qu'elle e[illegible] ment un regard de compassion pour moi, je me suis rattaché à l'[illegible] asme de ma souffrance, de ma pauvreté, de ma nullité forcée [illegible] hommes. C'est avec une sorte d'amertume que j'ai résolu de ne po[illegible] ceux qui veulent parvenir, et qui s'exposent à être bafoués en h[illegible] bas. Si j'étais de ceux-là, pensais-je, un jour viendrait peut-être o[illegible] rais porter galamment à mes lèvres la main de celle que j'ado[illegible] que j'ouvrirais la bouche pour trahir le mystère de ma passio[illegible] sans doute repoussé, raillé, foulé aux pieds ; j'aime mieux rester [illegible] la poussière de mon métier, et ne jamais élever jusqu'à elle [illegible] tions insensées. J'aime mieux qu'elle croie à jamais impossible [illegible] tion de moi vers elle ! Au moins, sous la livrée de l'ouvrier, el[illegible] ma souffrance ignorée ; elle ne l'envenimera point en la déd[illegible] rougissant de l'avoir inspirée, en croyant nécessaire de s'en p[illegible] l'heure qu'il est, elle passe près de moi, comme à côté d'une [illegible] est indifférente, mais qu'elle ne se croirait pas le droit d'insulte[illegible] ser. Elle me salue, me sourit et me parle comme à un être d'a[illegible] que la sienne : il n'y paraît point, mais cet instinct est en elle. [illegible] m'en rends compte. Du moins elle ne songe pas à m'humilier, el[illegible] drait pas ; et, moins j'ai l'orgueil de lui plaire, moins je crains [illegible] m'outrage par sa pitié. Tout cela changerait si j'étais peintre [illegible] je lui présentais son portrait fait de ma main tremblante, ou un [illegible] ma façon en son honneur ; elle sourirait autrement, elle [illegible] autrement. Il y aurait de la réserve, de la raillerie ou de la compa[illegible] sa bonté, soit que j'eusse réussi ou échoué dans ma tentative [illegible] cela m'éloignerait d'elle et me ferait descendre plus bas que je n[illegible] J'aime mieux être l'ouvrier qui lui rend service en lui vendant l'[illegible] ses bras, que le débutant qu'elle protégerait comme faible ou qu'elle [illegible] drait comme fou !

GEORGE SAND.

(*La suite à demain*

seigneurial de 1815, et de réaliser dans une nouvelle confédé-
...titutionnelle les principes qui déjà dominent dans tous les can-
...ts. Il est donc essentiel que cette idée soit partout ranimée, et
...en jour elle pousse de plus profondes racines. »

... parti révolutionnaire ne croit plus devoir faire mys-
... arrière-pensée. Arracher aux cantons primitifs de
... liberté et la souveraineté conquise par leurs aïeux,
soumettre à la dure suprématie des cantons, auxquels
... tard accordé leur alliance, telle est la fin que se
... radicalisme suisse. Les questions relatives au *Sun-*
et aux jésuites ne sont plus qu'un prétexte dont per-
... est dupe.

... aux cantons catholiques, nous voyons par le langage
... radicales elles-mêmes qu'on désespère de les sur-
... En effet, celui de Lucerne dispose à lui seul de qua-
... pièces d'artillerie de tout calibre et prêtes à entrer en
... Les dehors de la ville, ainsi que ceux de Fribourg,
... verts par des redoutes auxquelles la population des
... travaille jour et nuit.

... résultat des instructions données par les cantons re-
... couvents d'Argovie, au Sordenbund, aux jésuites et
... on du pacte fédéral, au moment de l'ouverture de la
... naire de 1847 :

... majorité pour sortir du recès l'affaire des couvents
... ainsi que pour déclarer l'affaire des jésuites affaire
... pour déclarer le Sonderbund comme devant être
... y a majorité même pour la révision du pacte fédéral,
... à point de majorité absolue pour la manière de

... Sonderbund, affaire vitale pour la Suisse, il y a des
... absolues et réservées.

... uctions absolues données par Berne, Vaud, Genève,
... Argovie, Thurgovie, Tessin et Bâle (campagne) disent:
... erbund est déclaré dissous, et la députation votera
... moyens d'exécution. »

... uctions réservées, qui consistaient à référer quant
... d'exécution, sont données par Zurich, Glaris,
..., Appenzell extérieur, Saint-Gall, Frisons. Les
... ers cantons ne veulent exécuter que quand le Son-
... ra, le premier, une levée de boucliers. Une majorité
... cution est donc impossible.

... aux jésuites, les instructions des cantons ci-dessus
... ont encore moins explicites, et leur expulsion de la
... sera pas prononcée; mais il y a probabilité qu'il y au-
... pour décider que, désormais, les jésuites ne seront
... dans les cantons qui n'en ont pas dans ce moment.
... que devient la souveraineté des cantons?

... révision du pacte, les instructions des treize cantons
... andent sont tellement variées, qu'on ne peut pas s'at-
... à fait à une décision quelconque; néanmoins, il y a,
... instructions, des chances pour nommer une commis-

... donc seulement la sortie du recès des couvents
... qui serait décidée. Mais les autres cantons ne cesse-
... de protester contre cette décision, comme ils l'ont déjà

... rture de la Diète aura lieu le 5 avec beaucoup de so-

... tations arriveront demain.

... istres de France, d'Angleterre, de Sicile, d'Espagne et
... paraissent devoir assister seuls à l'ouverture de la
... x de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et de la Ba-
... ront à Zurich.

Nouvelles de France.

Paris, 6 juillet.

... bre des députés a entendu aujourd'hui des interpel-
... ssées au ministre de la justice par M. de Falloux, au
... tes domiciliaires qui ont eu lieu dans les départe-
... est, et de l'arrestation de Mme la marquise d'Hau-
... duite à pied par la gendarmerie, à travers la ville, un
... rché, sous prétexte de prétendus accaparements de
... n'existaient pas, mais en réalité parce qu'elle s'était
... occupée des élections et avait fait échouer le candidat
... Cette circonstance l'avait rendue en butte aux tra-
... e l'administration, et l'on a saisi la première occasion
... expier le succès de ses efforts électoraux.

... ministre de la justice, est convenu que le briga-
... ait opéré l'arrestation de Mme d'Hauteville y avait
... p trop de zèle et de précipitation. Aussi a-t-il été
... ques jours de prison. Quant aux visites domiciliai-
... taient suffisamment motivées par des tentatives d'em-
... faites dans les départements de l'Ouest.

... ident n'a pas eu d'autres suites, et la chambre a repris
... du budget de la guerre.

—

... bre des pairs a adopté sans discussion plusieurs pro-
... intérêt local. Elle s'est ensuite ajournée à jeudi
... pour se constituer en cour de justice et procéder au
... de MM. le général Cubières, Teste et consorts.

—

... mission de la chambre des pairs chargée d'examiner
... sition de M. Demesmay, relative à la réduction de l'im-
... sel, déjà adoptée à la presque unanimité par la cham-
... putés, a nommé son rapporteur. Le choix de ce rap
... M. Gay-Lussac, indique assez le sort qui attend la pro-
... dans la noble chambre. Une fois, encore, cette réforme
... différentes reprises au Palais-Bourbon, succombera
... du Luxembourg.

—

... dans le *Commerce :*

... urait ce soir, à la chambre des députés, que M. Pella-
... des principaux inculpés dans l'affaire Cubières, aurait
... chancelier, président de la cour des pairs, qu'il ne se
... ait pas devant la cour; qu'il croyait devoir s'y sous-
... allant chercher un refuge à l'étranger.

... nouvelle a été donnée par des pairs qui assistaient à la
... la chambre des députés.

—

... nistère français est resté indécis, jusqu'à présent, sur la
... de l'emprunt. Le conseil a été réuni cinq ou six fois
... der si l'on demanderait à la chambre l'autorisation
... immédiatement 3 à 400 millions. Le ministre des finances, aussi bien que le rapporteur du budget et les principaux membres de la chambre des députés, reconnaissaient que le chiffre de la dette flottante ne permettait plus d'ajourner cette mesure. Il paraît pourtant, si nous en croyons plusieurs journaux, qu'après avoir examiné de nouveau la question, le ministère s'est décidé à ajourner l'emprunt à l'année prochaine. Peut-être n'est-ce pas encore le dernier mot du cabinet. Mais c'est, dit-on, sa dernière résolution. Elle lui aurait été inspirée par la crainte de n'obtenir cet emprunt qu'à des conditions désavantageuses, et par l'espoir que la position de la place s'améliorera d'ici au printemps prochain.

—

Le *Moniteur de l'Armée* annonce que M. le lieutenant-général Bedeau, commandant supérieur de la province de Constantine, est nommé gouverneur-général, par intérim, de l'Algérie.

M. le lieutenant-général de Bar, commandant la division d'Alger, est nommé, par décision royale du 29 juin, au commandement de la 12e division militaire, à Nantes, en remplacement de M. le lieutenant-général Mangin.

—

Nous recevons des nouvelles d'Alger jusqu'à la fin de juin. L'*Echo d'Oran* confirme la nouvelle de la défaite des troupes marocaines par Abd-el-Kader. Au dire de ce journal, les Marocains auraient été au nombre de 2,000 hommes; leurs bagages et leurs armes seraient tombés entre les mains de l'émir.

Dans l'est, le général Bedeau a obtenu la soumission de quelques tribus.

La Diète prussienne.

Nous trouvons, dans la correspondance suivante de Berlin, adressée à l'*Indépendance belge*, un exposé qu'on a tout lieu de croire exact sur la situation des partis en Prusse. Nous la reproduisons ci-après :

Maintenant que la Diète est séparée, permettez-moi de vous dire encore un mot sur elle et de résumer en quelque sorte la manière dont elle se fractionnait en différents partis.

Pour arriver à la vérité, je ne connais pas de chemin plus sûr que celui des faits et des chiffres. La statistique est la sœur cadette de l'histoire. Voyons donc la statistique de la Diète pour savoir ce que c'était que la Diète comme corps moral et politique.

La Diète se composait de seigneurs et de députés des huit provinces.

Dans la chambre haute siégeaient 70 princes, comtes, ducs, etc. La province de Prusse en a 5; le Brandebourg, 11; la Pomméranie, 1; la Silésie, 24; le grand-duché de Posen, 5, la Saxe 7; la Wesphalie, 12; et le Rhin, 5.

La chambre des trois ordres comptait 235 chevaliers, 189 députés de villes, et 124 députés de communes, c'est-à-dire 548 membres.

A l'exception de la discussion sur l'adresse et des projets de loi touchant aux questions financières pour lesquelles les deux Curies siégeaient ensemble, toutes les autres questions ont été débattues dans chacune des Curies séparément.

Dans le premier de ces deux cas, une simple majorité des voix statuait sur le rejet ou l'acceptation du projet. Aussi le projet de loi sur les banques rentières, sur le chemin de fer de Kœnigsberg, sur l'impôt de mouture et d'abattage, ne doivent-ils peut-être leur rejet qu'à cette combinaison. Si les deux Curies les avaient examinés séparément, ils auraient passés avec des amendements.

C'était donc une première faute de la part du gouvernement que celle d'avoir confondu les deux Curies dans plusieurs cas; la seconde était celle d'avoir mal composé la première Curie. Par sa nature, la première Curie devait être une pairie, un corps pondérateur et conservateur; telle qu'elle a été, elle n'a pu que répondre imparfaitement à cette tâche, et pourtant elle a fait preuve, dans deux ou trois circonstances, d'autant de tact que d'indépendance.

La seconde Curie était évidemment trop nombreuse. Partagée en ordres et provinces, elle n'a pu presque à la fin arriver à se reconnaître elle-même. La fin a prouvé que l'opposition n'a jamais eu la conscience complète de ses vues ni de ses forces. Le parti ultra-conservateur était bien moins sûr encore de ce qu'il avait à faire. Le seul parti modéré avait un programme, et il lui est resté fidèle jusqu'au bout. Mais inébranlable dans sa manière de juger les questions politiques, ce parti s'est laissé déborder dans des questions d'intérêt matériel. Je crois que le vote par provinces était pour beaucoup dans ce résultat, et que la majorité aurait été acquise au gouvernement, dans quelques-unes au moins de ces questions, si les députés avaient pu siéger et voter chacun d'après son opinion et sa couleur politiques. Je connais des députés qui ont voté dans tel ou tel sens, rien que parce que c'était le mot d'ordre de leur province.

Aussi la majorité pour ou contre n'a-t-elle jamais été à mes yeux qu'une majorité très-relative.

Cependant il serait impossible de contester que dans la première comme dans la seconde Curie il y a eu ces trois partis : les ultra-conservateurs, les modérés et l'opposition proprement dite.

Les ultra-conservateurs ne voulaient rien de plus que la patente et plusieurs s'en seraient passés. La Curie des seigneurs a produit 18 ultra-conservateurs dans la question de la périodicité. C'est le chiffre le plus minime. Dans la deuxième Curie, le nombre des ultra-conservateurs variait de 80 à 100 membres.

Le parti modéré a eu dans la Curie des seigneurs de 30 à 40 voix. L'âme de ce parti était M. le comte d'Arnim. Les forces de ce parti, dans la Curie des trois ordres, s'élevaient de 280 à 320 voix. Parmi ses membres les plus influents se trouvaient MM. de Schwerin, de Flemming, de Pulkammer, de Mycielski, de Renard, de Helsdorff, Bruggemann, de Gneisenau, etc, etc.

Le parti de l'opposition avait pour représentants dans la chambre haute, le comte York de Warlhenbourg, et le prince Biron de Courlande, et dans la deuxième Curie MM. de Vincke, de Camphausen, de Mevissen, de Beckerath, Hausemann et autres faisant partie des 138 signataires de la déclaration.

L'homme placé entre les modérés et l'opposition était M. d'Auerswald.

Envisagés par provinces, les votes pourraient se ranger ainsi qu'il suit dans chacune :

Dans le Brandebourg, la chevalerie, les communes pour le gouvernement; les villes pour ou contre dans la proportion d'un à trois.

Dans la Westphalie, la chevalerie pour le gouvernement; les villes et les communes contre.

Dans la Saxe, la chevalerie pour le gouvernement, sauf M. le comte de Helsdorff; les villes pour et contre comme un est à trois; les communes par moitié.

Dans la Silésie, la chevalerie pour le gouvernement, excepté M. le comte de Renard; les villes et les communes, contre.

Dand le grand-duché de Posen, la chevalerie contre le gouvernement; les villes aussi, sauf MM. Grætz, Appelbaum, Kluge; les communes aussi.

Dans la Prusse, excepté cinq *Landrœthe* et cinq députés des villes, tonte la chevalerie, toutes les villes et campagnes, contre.

Dans la Pomméranie, la chevalerie pour le gouvernement, excepté MM. de Schwerin, Guttenberg, Pulkammer, Flemming; les villes et les communes, moitié pour, moitié contre.

Dans les provinces rhénances, presque tout le monde contre.

Vous voyez par ce relevé que la chevalerie a été presque tout entière pour le gouvernement. L'opposition avait pour elle les villes et les campagnes. Mais parmi les villes et les campagnes votant quelquefois contre le gouvernement, le parti modéré avait un bon nombre de voix.

Une chose digne encore d'être remarquée, c'est que l'opposition extrême elle-même ne demandait que le maintien du droit. « *Recht muss recht bleiben* » a dit M. de Vincke.

La devise du parti modéré était le progrès calme, et le développemont de la patente par la volonté du roi. Le dernier vote a prouvé que ce parti était maître du terrain. Aussi l'avenir est-il à lui.

Faits divers.

Parmi les phénomènes de végétation extraordinaire que présente cette année, l'on cite une plante de seigle croissant dans un champ de trèfle appartenant au sieur De Saegher, fermier à Elewyt près de Vilvorde, composée de 28 tiges portant autant d'épis longs, gros et bien nourris. Les grains renfermés dans l'un de ces épis, pris au hasard, ayant été comptés, il s'en est trouvé 82; or, si tous les 28 contiennent le même nombre, cette plante, produite par un *seul* grain, donnera 2,296 grains!

De l'aveu de tous les cultivateurs, la récolte sera cette année double au moins d'une bonne récolte ordinaire, et la paille sera aussi d'une abondance extraordinaire. La chaleur qu'il fait depuis trois jours est des plus heureuses pour la maturation du seigle et du froment; si elle continue, l'on verra du seigle nouveau au marché dans quelques jours et du froment dans un mois.

—Voici des détails sur le déplorable événement arrivé dans la nuit de samedi à dimanche dernier sur l'emplacement des travaux du chemin de fer de Strasbourg, un peu au-delà de la foire Saint-Laurent, où sera situé l'embarcadère, c'est-à-dire entre les rues des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, aux terrains qui séparent la rue Lafayette de la barrière des Vertus.

Chaque nuit, pour accélérer les travaux, dix ouvriers terrassiers et quinze ouvriers carriers sont occupés simultanément sur ce point, où ils accomplissent leur labeur à la clarté des flambeaux. Entre une heure trois quarts et deux heures, le garde-surveillant des ponts et chaussées ayant entendu un bruit sourd suivi de cris déchirants, courut sur le point où travaillent les terrassiers; il y fut bientôt rejoint par les carriers. Ils reconnurent qu'un éboulement venait d'avoir lieu et que les terrassiers se trouvaient presque complétement ensevelis sous une masse de terre et de décombres. « Au secours! sauvez-nous! » s'écrièrent ceux de ces malheureux dont la partie inférieure du corps était seulement engagée. On s'empressa de les secourir, l'alarme fut donnée, mais malgré tous les efforts, cinq avaient péri avant qu'on eût pu retirer les couches épaissesde terrain sous lesquelles ils avaient été asphyxiés.

Ce matin ont eu lieu les obsèques des cinq ouvriers victimes de cet événement. Deux d'entre eux seulement étaient mariés et pères de famille. Un commis chargé par M. Mahieux, entrepreneur des travaux, de la surveillance des travaux de nuit, est au nombre des morts.

Au moment où l'éboulement a eu lieu, les ouvriers se trouvaient dans la tranchée au nombre de neuf seulement, le dixième ayant eu besoin de s'absenter. Parmi les quatre blessés, qui ont été transportés chacun dans leur logement, où l'entrepreneur des travaux a voulu qu'ils fussent soignés à ses frais au lieu d'être conduits à l'hospice, un seulement paraît grièvement blessé.

— Le moment est à la découverte des trésors. Pendant que la ville de Bruxelles découvrait le sien rue de la Madelaine, il s'en trouvait un à Londres et un autre à Paris. On ne pourra pas supposer que l'esprit d'imitation soit pour quelque chose dans cette bizarre coïncidence. Environ 80,000 fr. oubliés dans quatre caisses placées dans l'arsenal de Woolwich, à l'époque de la bataille de Waterloo, y ont été retrouvés intact ces jours derniers.

Quant au trésor de Paris, voici en quoi il consiste, et dans quelles circonstances il a été découvert :

La ville de Paris fait en ce moment construire un vaste hôpital sur les terrains St-Lazare au faubourg Poissonnière, lequel hôpital prendra le nom de l'hôpital Louis-Philippe.

Déjà la grande muraille d'enceinte est construite et maintenant on s'occupe des corps de bâtiments principaux.

En creusant les fondations d'un de ces bâtiments du côté du Nord, les terrassiers ont mis à découvert une grande et solide caisse en bois, laquelle ayant été ouverte, a été trouvée remplie de lingots d'or qu'on évalue à une somme énorme.

— Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5, M. Mauvais, directeur de l'Observatoire de Paris, a découvert une nouvelle comète entre les constellations de *Céphée* et de la *Petite Ourse.*

Cette comète est facile à voir à l'aide d'une bonne lunette de nuit; elle se trouve un peu au-dessus de la ligne qui joint *Gamma de Céphée* à la *Polaire.*

Les observations ont été faites pendant une éclaircie qui n'a duré que 34 minutes; mais, pendant ce court intervalle de temps, le déplacement de la comète a été très-sensible. L'ascension droite a diminué de 17 secondes 6 dixièmes (en temps), et la déclinaison a augmenté de 1 minute 28 secondes.

Cette comète a un petit noyau très visible, et la nébulosité oblongue qui l'entoure s'étend un peu d'un côté, de manière à donner l'aspect d'une légère chevelure cométaire. Le diamètre de la nébulosité est d'environ 5 minutes de degré. Son mouvement tend à la rapprocher du pôle, dont elle n'est éloignée en ce moment que d'environ 10 degrés.

— L'Afrique centrale est en ce moment le but des investigations des voyageurs de toutes les nations. Deux savants romains, le docteur Knoblocher et M. Angelo Vinco viennent de partir de Tripoli pour visiter le côté opposé à celui que parcourt un Français, M. Raffenel. De Tripoli, ils se rendront à Mourzouk, d'où ils passeront dans le désert de Lybie, pour explorer ensuite le Bournou, le Darfour et le Kordofan. Le nouveau pape s'intéresse personnellement à ce voyage, dont il a approuvé le plan.

— Encore un malheur horrible arrivé sur le chemin de fer belge. Lundi matin on a relevé près de Couillet un cadavre affreusement mutilé et coupé en deux par le milieu du corps, un bras et une main séparés.

Presque toutes les nuits, entre dix et onze heures, il part de la station de Charleroi une locomotive remorquant une dixaine de waggons destinés au transport des cendres dont on se sert pour recouvrir les billes; et c'est par ce convoi nocturne que le malheureux a été broyé à un endroit où un petit sentier traverse le chemin de fer. A-t-il été renversé par le convoi à l'instant où celui-ci arrivait à la hauteur du sentier, ou bien, étant en état d'ivresse a-t-il trébuché en grimpant sur le chemin, et s'est-il endormi le corps placé en travers du rail? peu importe; le malheur n'en est pas moins consommé et irréparable. Un tel exemple engagera l'administration, nous n'en doutons pas, à prendre des mesures de précaution rigoureuses pour ces expéditions nocturnes.

— Le faubourg du Temple à Paris, a failli devenir avant-hier matin le théâtre de désordres qui ont été heureusement prévenus par l'énergie et la promptitude des mesures de l'autorité. Un boulanger, dont la boutique, située au n° 91, se trouve voisine de la barrière de la Courtille, ayant réclamé avec quelque vivacité à un ouvrier du faubourg une petite somme que celui-ci lui devait pour fournitures de pain, l'ouvrier, qui se trouvait dans l'impossibilité de le satisfaire, eut le tort de lui répondre par des injures et des menaces; une collision devint dès-lors imminente, et l'ouvrier, ne se croyant pas apparemment le plus fort, sortit dans la rue et se livra à des vociférations et à des injures qui, en un instant, occasionnèrent devant la maison du boulanger un rassemblement que vinrent grossir les ouvriers nombreux amenés par le chômage traditionnel du lundi dans les cabarets de la barrière.

Tout d'abord ce rassemblement, dans lequel circulaient les versions les plus contradictoires et les plus exagérées, prit une attitude agressive. Des menaces, des cris sinistres éclatèrent, et peut-être le boulanger et les gens de sa maison allaient-ils être exposés à de graves dangers, lorsqu'une force imposante arriva à la fois en sens opposé de la barrière et du quartier d'infanterie, vers la moitié du faubourg. Bientôt, l'autorité ayant été prévenue, un commissaire de police et une brigade centrale de sergents de ville arrivèrent sur les lieux, où il fut procédé à l'arrestation d'une douzaine d'individus, que leur exaltation signalait comme des meneurs.

A huit heures du matin tout était rentré dans l'ordre. A la suite d'une explication qui avait eu lieu en présence du commissaire de police, le différend survenu entre le boulanger et son débiteur était aplani, le boulanger accordant à celui-ci tout le temps qu'il lui conviendrait de prendre pour acquitter par menus à-compte son arriéré. Quelques groupes stationnaient encore aux abords de la maison et à la Barrière, mais on avait tout lieu de croire qu'il n'y aurait pas de nouveaux désordres.

— *Une scène de Molière.* — La scène suivante se passait, il y a environ deux mois, dans une maison de la rue Saint-Antoine, à Paris.

M. Giron-Robert, entendant les cris d'une femme, s'empresse d'accourir

sur le palier : il aperçoit son voisin Jacob Sganarelle occupé à casser une chaise sur le dos de sa femme.

— Holà ! holà ! fi ! qu'est ceci ? quelle infamie ! Peste soit le coquin, de battre ainsi sa femme !

Mme Jacob-Martine. — Et je veux qu'il me batte, moi !

M. Gibon-Robert. — Ah ! j'y consens de tout mon cœur.

Mme Jacob-Martine. — De quoi vous mêlez vous ? Est-ce votre affaire ?

M. Gibon Robert. — Vous avez raison.

Mme Jacob-Martine. — Vous êtes un sot de venir vous fourrer où vous n'avez que faire. Elle lui donne un soufflet.)

M. Gibon-Robert, à Jacob-Sganarelle. — Compère, je vous demande pardon de tout mon cœur. Faites, rossez, battez comme il faut votre femme ; je vous aiderai si vous le voulez.

M. Jacob-Sganarelle. — Je n'ai que faire de votre aide : je la veux battre si je le veux, et ne la veux pas battre si je ne le veux pas.

M. Gibon-Robert. — Très volontiers.

M. Jacob-Sganarelle. — Et vous êtes un impertinent de vous ingérer des affaires d'autrui ; apprenez que Cicéron a dit : «qu'entre l'arbre et le doigt, il ne faut point mettre l'écorce. »

Ici M. Jacob Sganarelle achève de casser sur le dos de M. Gibon-Robert la chaise dont il se servait tout à l'heure pour corriger sa moitié.

M. Gibon pousse des cris, les voisins accourent : les époux Jacob rentrent chez eux et se réconcilient : M. Gibon se fait mettre des cataplasmes.

Aujourd'hui qu'il est parfaitement remis, M. Gibon a fait citer directement, devant la police correctionnelle, le sieur Jacob. Il a pour témoins, dit-il, tous les voisins, les certificats du médecin et les mémoires de l'herboriste.

Sganarelle, c'est-à-dire Jacob, n'a qu'un moyen de défense ; mais il le croit bon. « De quoi se mêlait-il ? Ça ne le regardait pas, répète-t-il invariablement. Il n'a que ce qu'il mérite ; s'il y fourre encore son nez, ce sera tout de même ; je lui flanquerai une autre roulée. »

— Tâchez, lui dit M. le président, de parler plus convenablement devant la justice. Quant à M. Gibon, il a fort bien fait d'arriver pour mettre fin à vos procédés brutaux envers votre femme.

Mme Jacob-Martine, du fond de l'auditoire. — Mais, dites donc, Monsieur le juge, je ne m'en plains pas, moi !

M. le président, souriant. — Libre à vous d'être battue, si cela vous plaît, la justice ne demande pas mieux ; mais, au moins, quand on vous bat, ne criez pas au secours, et n'appelez pas à votre aide des voisins dont vous n'avez que faire.

Jacob Sganarelle s'entend condamner en 50 francs d'amende et 25 fr. d'indemnité envers son officieux voisin.

Aperçu général des possessions néerlandaises en Afrique (côte de Guinée). (1)

(Extrait du *Moniteur des Indes*).

Le pays qui s'étend entre Saccondé et Boutry, la première possession hollandaise qu'on rencontre plus loin, est généralement connu sous le nom de pays des Hantas ou Ahantas : on le regarde comme la plus fertile de nos possessions sur cette côte.

Boutry, chef-lieu de la province est en décadence et à peu près inhabité, mais le fort de Batenstein, — dont le nom trahit l'origine hollandaise et qui a dû être construit dès les premiers temps de notre établissement sur cette côte, — est occupé de nouveau, depuis les troubles des Hantas en 1838, par nos troupes. Les chefs des *kroms* de la rivière de Boutry viennent à tour de rôle au chef-lieu pour y faire exécuter les ordres du gouvernement. On songe maintenant à rétablir ce chef-lieu. Actuellement on n'y rencontre guère que quelques pêcheurs d'Elmina qui viennent s'y fixer temporairement, pendant la belle saison. Les *kroms* sur la rivière sont :

Akatinkjé, chef Ebiu Ajebaffor ; Ekketekki, chef Kwarsi Tam ; le *krom* de Ghim, chef Kwamena Ensaffrem, et Hotopo, chef Essia Bin.

La population peut mettre sur pied 480 hommes ; les habitants cultivent le banane, le maïs, les orats, espèce de pistaches, fabriquent de l'huile de palmier et vont chercher de l'or à Amanfor et à Dabokrom.

Au fort Batenstein ressortissent ensuite deux *kroms* situés sur le rivage, savoir Pomponde à l'est du fort, chef Ebiré, avec une population de 80 hommes en état de porter les armes, et Inkrofor (*nouveau-krom*) à l'ouest du fort, chef Kwamena Apinsan, dont la population est estimée à 500 hommes en état de faire la guerre. Les habitants de ces *kroms* se livrent à des occupations semblables à celles des habitants des *kroms* de Boutry. — Inkrofor sert de lieu d'habitation à la population de Bossua. Ce *krom*, détruit en 1838, servait de résidence à un chef noir des Hantas, nommé Bonsoé, qui fut mis à mort comme séditieux.

Le *kroms* de Pehô, situé plus à l'intérieur, ainsi que les deux *kroms* Dabo et Pritia, qui en dépendent, — chef Mysang Enketsda, — a toujours été soumis au contrôle du fort de Batenstein. Il y a quelques années que le gouvernement a passé avec ce dernier chef et avec celui de Hotopo (*krom* de la rivière de Boutry dont nous avons parlé précédemment) un contrat par lequel il nous ont cédé, sauf dédommagement, les mines d'or existantes dans leur territoire. Depuis ce temps on a établi à Dabo-krom un inspecteur avec quelques soldats ; et le gouvernement y a envoyé des hommes spéciaux chargés de veiller aux fouilles et d'appliquer les meilleurs procédés pour le lavage de l'or. La population de Pehô et des *kroms* dépendants se compose d'agriculteurs et de chercheurs d'or ; on n'en connaît pas au juste le chiffre.

A l'ouest de Boutry et au delà d'Inkrofor on rencontre un établissement anglais, celui d'Infoema, avec le fort de Dixcove, où réside un particulier fonctionnant comme commandant, et quelques soldats.

Les deux possessions hollandaises qui suivent, jadis deux établissements séparés, ressortissent, depuis qu'elles sont réellement occupés, au fort de St. Antoine à Axim. Elles servent comme de pays de transition entre le territoire de Hantas et celui d'Axim, et font pour ainsi dire un enclavement administré séparément. Ces deux possessions sont : Accodah, chef Adjuah Kwakoe, avec les ruines du fort Dorothéa — et Poquesoe, chef Koffi Kontumoi, avec les ruines du fort Hollandia (autrefois nommé Groot-Frederiksburg). La population d'Accodah peut mettre sur pied 200 hommes armés et celle de Poquesoe, environ 300 : les habitants cultivent le riz, le banane, etc. et cherchent de l'or ; ceux d'Accodah, dans le bois du même nom à deux lieues de Patoea, — et ceux de Poquesoe à Apinto dans le bois de Hollandia. Le fort Hollandia fut construit au seizième siècle par le major von Gröbern, selon les ordres du *grand Électeur* Frédéric Guillaume : c'est de là que lui vint le nom qu'il portait autrefois. Les Hollandais en firent l'acquisition en 1713. Le fort Dorothéa, qui avait appartenu d'abord aux Hollandas et plus tard au Brandebourg, fut aussi compris dans le marché.

L'Axim proprement dit termine, avec le fort St-Antoine, la série des établissements néerlandais sur cette côte. Sous leur chef Koffi Amoe les habitants de l'Axim cultivent le riz, le maïs et le banane. Ils s'adonnent aussi au commerce et à la recherche de l'or, un peu plus à l'intérieur dans le pays des Wassas à Apinto et à Amanfi, chefs Kobbena Ebô et Amoe Koema. La population peut fournir 500 hommes armés. Le fort fut conquis sur les Portugais en 1642, et conservé à la Hollande par le traité de Westphalie : il y a actuellement une garnison avec un résident hollandais qui remplit les fonctions de commandant.

De l'Axim dépendent ensuite les deux *kroms* d'Edjammera, chef Knouw Badoe et d'Atin Kjim, chef Kwakoe Bimfi. La population du premier de ces *kroms* se compose d'agriculteurs et de pêcheurs et peut armer 200 hommes ; — celle du second, livrée aux mêmes occupations que celle d'Axim, peut être estimée à 30 hommes en état de porter les armes.

Enfin les quatre *kroms* suivants dépendent aussi du fort de St-Antoine : ces *kroms* situés sur la rivière d'Ancober, dont l'embouchure se trouve par 4° 54' de lat. sept. et 2° 16' 15'' de long. occid., nourrissent une petite population qui cultive le riz, le maïs et le banane et va chercher de l'or à Apinto.

Koegoeré, chef Ebi, population approximative, 80 hommes en état de porter les armes.

Kintinkjeré, chef Atjian, population estimée à 60 hommes id.

Apatim, chef Kwakoe Anoe, population évaluée à 150 hommes id.

Ehoewa, chef Pre-Mysang, population évaluée à 100 hommes id.,

Les *kroms* de cete rivière ont quelque importance ; car ils servent de barrière à la turbulente population d'Apollonia et l'ont, à plusieurs reprises, empêchée de traverser la rivière et d'inquiéter le pays d'Axim.

La rivière d'Ancober est censée former la limite occidentale des possessions néerlandaises sur cette côte, depuis qu'un commerçant hollandais M. Ruighaver, par suite de séditions de la part de la population noire, a fait sauter l'établissement de commerce situé sur la rive droite de la rivière : dès lors toute relation commerciale cessa avec les populations à l'ouest de la rivière d'Ancober.

En résumant ce que nous venons de dire de la partie occidentale, nous trouvons qu'à part les trois possessions insignifiantes des Anglais (avec un seul fort), toute cette côte occidentale, avec une population approximative de 12,680 hommes de guerre, — la province de Pehô non-comprise, — reconnaît la souveraineté de la Hollande.

II. Possessions néerlandaises à l'est de St. George d'Elmina.

Dans la direction de l'est on rencontre immédiatement la possession anglaise d'Oegwa avec Cape Coast Castle, le principal des établissements anglais sur cette côte, et les forts de Victoria et de William.

Les terres qui s'étendent à l'est jusqu'à près d'Acra sont généralement connues sous le nom de « Terre des Fantins. »

On trouve d'abord la province néerlandaise de Maurée, chef Kobbena Kobin, avec les ruines du fort de Nassau qui avait été le principal fort des Hollandais avant la conquête de St. George d'Elmina. Outre Maurée, le chef lieu, la province renferme les *kroms* suivants : Seboé, Broewa, Acotoefewa, Janbransang, Ouraba, Abra et Acon. La population cultive le jams, le maïs et le banane et s'occupe aussi beaucoup de pêche : elle peut armer 1000 hommes environ ; et depuis que le fort est inhabité elle se trouve sous le contrôle de St. George d'Elmina.

Traversant ensuite la possession anglaise intermédiaire d'Annamaboe avec un fort du même nom bien entretenu et avec une garnison suffisante, et celle d'Adjah, on arrive dans la province hollandaise de Cormantyn comprenant les ruines du fort Amsterdam. Cormantyn, jadis le premier et principal établissement des Anglais sur cette côte, fut conquis en 1665 par l'amiral De Ruyter. La paix de Bréda en a confirmé la possession à la Hollande. Le fort, qui a été ravagé par les Asjantins en 1807, n'a pas été relevé par les Hollandais, et Cormantyn est placé sous le contrôle immédiat de St.-George d'Elmina. D'après la nature même du terrain la province est partagée en Grand-Cormantyn ou Haut, et en Petit ou Bas Cormantyn. La population est répartie en quatre quartiers, et comme le Grand-Cormantyn renferme trois de ces quartiers on peut le regarder comme de beaucoup le plus important des deux. Il n'est guère possible de donner pour le moment plus de détails sur cette partie de la province, car dans les derniers temps elle a manifesté un esprit de rebellion contre notre gouvernement. Le Petit-Cormantyn, chef Koffi Otoe, est habité par des pêcheurs et des agriculteurs qui cultivent le maïs, le jams, et le banane. La population armée, en y comprenant les deux kroms extérieurs de Groefi et d'Abra, est évaluée à 200 hommes.

A l'est de Cormantyn se trouvent divers petits *kroms* anglais tels que : Adamaffri, Acra, Naqua, Kookro, etc., et ensuite la possession anglaise de Tantumquerry avec un fort à moitié ruiné, qui vient d'être rendu habitable par une compagnie de missionnaires de Bâle, établis dans cet endroit.

On rencontre ensuite la province néerlandaise d'Apam, chef-lieu Kudjo Apam Antjé avec le fort Lijdzaamheit encore habité quoiqu'en ruines. La population armée du chef-lieu Apam est évaluée à 350 hommes, celle des *kroms* dépendants d'Assin et d'Adjumakon n'est pas connue : elle se compose surtout de pêcheurs, ainsi que de quelques marchands, agriculteurs et fabricants d'huile de palmier. Le fort, construit par les Hollandais, en 1697, n'a jamais eu grande importance. — Actuellement c'est un fonctionnaire militaire du gouvernement néerlandais qui y réside.

Vient ensuite la possession anglaise de Simpa ou Winnebah, avec un fort ruiné que l'on est occupé à reconstruire, — puis la province néerlandaise de Sinjan ou Berkoe, chef-lieu Kwassi Edubattée, avec le fort délabré de Goede Hoop. La population, adonnée aux mêmes travaux que celle d'Apam, s'élève dans Berkoe, le chef-lieu, à 400 hommes armés : celle de quelques *kroms* extérieurs dépendants n'est pas connue. Le fort doit avoir été construit au commencement du 18e siècle. Comme il n'y a pas de garnison à Berkoe, la province est sous le contrôle du gouvernement central de Saint-George d'Elmina.

Un peu à l'est de Berkoe, s'élève un *krom* de pêcheurs néerlandais appelé Jinjano, dont la population armée monte à 80 hommes. Cette petite place insignifiante aujourd'hui, avait jadis plus d'importance ; elle fournissait toute la chaux de coquilles nécessaire à l'entretien ou à la construction de nos forts.

Le dernier établissement des Hollandais à l'est est d'Acra. Le pays de ce nom appartient en partie à la Holla[nde] partie à l'Angleterre et en partie au Danemarck. La pos[session] hollandaise est située au milieu des deux autres, avec le fo[rt] Crevecœur sous le 5° 32' 20'' de latitude septentrionale [et] le 0° 11' 15'' de longitude occidentale de Greenwick ; — à l'[ouest] l'Acra anglaise avec le fort de Saint-James, muni d'une g[arnison] son suffisante — et à l'est l'Acra danoise dont Christiansb[org] est le fort principal. Crevecœur, bâti vers la fin du 17e siècle les Hollandais, était l'un des plus beaux forts de cette côte 1782, Auchard, après une courageuse défense, fut forcé [de le r]endre aux Anglais, qui le firent sauter de concert avec le[s ...]nois. Il nous fut rendu par la paix de Paris, 1783 : on en[com]mença la reconstruction en 1788, mais les travaux n'ayant été poursuivis, le fort est resté en ruines jusqu'en 1839, à laquelle on l'a réparé de façon à ce qu'il pût servir de de[meu]re à un coporal fonctionnant comme commandant, et à q[uelques] soldats. L'Acra néerlandaise, chef-lieu Kwabina Fekki, [a] une population armée de 1,200 hommes environ, non [compris] la population de quelques *kroms* extérieurs : elle se comp[ose de] pêcheurs, d'agriculteurs, de marchands et d'artisans.

En jetant un coup-d'œil sur l'ensemble de cette par[tie orien]tale, on reconnait aussitôt que l'influence anglaise, à [peu près] nulle sur la côte occidentale, est dominante ici ; car [...] établissements hollandais, qui méritent à peine [...] Anglais y possèdent trois bons établissements mu[nis ...] sons suffisantes. Le total de la population de nos p[ossessions à] l'est de Saint-George d'Elmina, ne s'élève pas à plus d[e ...] hommes armés, sans y comprendre la population [...] Cormantyn et des *kroms* extérieurs d'Apam, de Be[rkoe et] d'Acra.

On ne saurait préciser l'étendue territoriale de nos [posses]sions sur la côte de la Guinée. Pour ce qui regarde la [popu]lation, on arrive, au moyen des chiffres rapportés plus [haut, à] une évaluation approximative, savoir à 23,310 hom[mes de] guerre. Et si l'on ajoute la population armée de celles [des] possessions où ces chiffres nous manquent, on peut, sans [exagé]rer, faire monter à 24,500 le nombre des hommes arm[és. Un] employé du gouvernement, qui réside depuis longues [années] sur la côte de la Guinée, estime que, pour un homme en [état de] porter les armes, on peut compter trois habitants, vie[illards,] femmes et enfants. En s'en tenant à cette estimation, o[n peut] évaluer la population totale des possessions néerlandai[ses sur] la côte de la Guinée à 100,000 âmes environ, y com[pris les] Européens.

(1) Suite et fin ; voir le *Journal de la Haye* d'hier.

ANNONCES.

Grand Hôtel des Quatre Natio[ns]

A BRUXELLES, *Longue rue Neuve*, 68,

tenu par les Dames **Geerloff** et **Lippens**. Cet Hôtel, placé dans [la plus] belle position de Bruxelles, richement meublé et décoré à neuf, offre [à MM. les] sieurs les voyageurs tout le confortable et l'aisance possible.

Il y a écuries et remises. Table d'Hôte à 4 heures et demie.

Mme GEERLOFF étant hollandaise, c'est un titre de plus pour recom[mander] particulièrement l'*Hôtel des Quatre Nations* à l'attention et à la bien[veillance] de ses compatriotes.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Juillet.

		Int.	COURS 6 juill.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	$57\frac{15}{16}$
	Dito dito	3	$69\frac{15}{16}$	70
	Dito en liquidation	3	—	—
	Dito dito	4	$89\frac{15}{16}$	$89\frac{15}{16}$
	Dito des Indes	4	—	—
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	$88\frac{1}{8}$
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	—	$173\frac{3}{4}$
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	106
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$106\frac{5}{8}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$104\frac{5}{8}$
Russie	Inscript. au Grand-Livre	6	—	$68\frac{1}{2}$
	Certificats au dito	6	—	$71\frac{7}{8}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$97\frac{5}{8}$
	Emprunt de 1840	4	—	$91\frac{1}{4}$
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$90\frac{1}{2}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$17\frac{1}{8}$
	Dito	3	—	37
	Coupons Ardoins		—	$12\frac{15}{16}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
	Dito métalliques	5	—	$103\frac{3}{4}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	$33\frac{9}{16}$

Bourse de Paris du 6 Juillet.

		Int.	COURS 5 juill.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	119
	Trois pour cent		—	78 15
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 7 Juillet.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % $16\frac{3}{4}$ P. — De[tte diff]ée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse $60\frac{3}{4}$. — Cours [après] Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures). Ardouin $16\frac{11}{16}$ cours.

Bourse de Londres du 5 Juillet.

3 % Cons. $88\frac{7}{8}$, 89. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $57\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$. — 4 % id. $89\frac{1}{2}$, 90. — Esp. $20\frac{1}{2}$, 21. — 3 % $32\frac{1}{2}$, 33. — Portug. 4 % $30\frac{1}{2}$, $31\frac{1}{2}$.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstr[aat]*